

# **DISPOSITIONS DIVERSES COMMUNES AUX FORFAITS et AUX PRESTATIONS DES ESPACES DU PARC D'ATTRACTIONS HIVERNALES WIIDOO'GLISS**

## **1 - Retard de paiement**

En cas de retard de paiement, le montant des factures émises sera majoré, à titre de pénalité, au taux de trois (3) fois le taux de l'intérêt légal, par jour de retard.

## **2 - Force majeure**

La Direction de Wiidoo'gliss (SAS SNOWLUDIQUE) se réserve le droit d'annuler toute réservation si des événements de force majeure ou de cas fortuits l'y contraignent, tels que, et sans que cette liste soit exhaustive : grève, incendie, dégâts des eaux, impossibilité d'accès, épidémie, décisions émanant d'autorités, manque de neige etc. Dans une telle hypothèse, Wiidoo'gliss (SAS SNOWLUDIQUE) pourra proposer une autre date de venue sur le site dans la mesure du possible.

## **3 - Assurances**

Wiidoo'gliss (SAS SNOWLUDIQUE) est titulaire d'une Police d'Assurance Responsabilité Civile d'exploitation souscrite auprès de Allianz, contrat numéro 53.315.847, 87 rue de Richelieu 75 0002 Paris. Elle garantit les conséquences de la responsabilité civile d'exploitation pouvant incomber à Wiidoo'gliss (SAS SNOWLUDIQUE) en raison de dommages corporels, matériels et immatériels

## **.4 - Responsabilité**

Wiidoo'gliss (SAS SNOWLUDIQUE) décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient et, en particulier: incendie et/ou vol, susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les visiteurs. Chaque visiteur est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer à l'occasion de sa présence sur les espaces de loisirs du Parc Wiidoo'gliss

Wiidoo'gliss (SAS SNOWLUDIQUE) apprécie seule les conditions d'exploitation et de maintenance du Parc Wiidoo'gliss. Elle décide notamment:

- de la fixation des jours et horaires d'ouverture du Parc Wiidoo'gliss ainsi que des différentes attractions qu'elle propose ;
- de l'établissement des programmes de maintenance, de réparation et de réhabilitation de tous les équipements dont Wiidoo'gliss (SAS SNOWLUDIQUE) est propriétaire ou bénéficie d'un droit d'usage ;
- de l'adoption des normes et règles concernant la santé, la sécurité, la présentation au public de ses attractions, de ses spectacles et des services aux visiteurs du Parc Wiidoo'gliss

En particulier, Wiidoo'gliss (SAS SNOWLUDIQUE) peut décider de fermer au public tout ou partie du Parc Wiidoo'gliss qu'elle gère et suspendre tout ou partie des services proposés, tels que les services de restauration, pour toute la durée qu'elle juge nécessaire, en raison notamment, de questions ou opérations liées à la sécurité ou la santé des visiteurs, à la maintenance, à la réparation, réhabilitation, restructuration de tout ou partie des équipements du Parc Wiidoo'gliss, à des intempéries, à l'ordre public, etc., sans pouvoir en être tenue pour responsable et sans que le client puisse prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit.

## **5. - Règlement intérieur**

Chaque visiteur doit se conformer au règlement intérieur du Parc affiché à l'entrée. Les services habilités du Parc Wiidoo'gliss sont fondés à procéder à l'expulsion de tout contrevenant sans recours possible. Les visiteurs expulsés dans ce contexte ne peuvent en aucun cas obtenir le remboursement des titres d'entrées.

Les luges des clients peuvent être apportées mais doivent être visés par le directeur de Wiidoo'Gliss qui en autorisera l'accès au parc s'il juge qu'elles sont sécuritaires et qu'elles comportent un système de freinage suffisant.

Le casque est fortement conseillé sur les pistes de ski et obligatoire pour le snow tubing et la luge.

La clientèle doit respecter le règlement des pistes et respecter la répartition des activités sur les pistes sans quoi il pourra être exclu du parc Wiidoo'gliss sans qu'aucune compensation financière ne lui soit octroyée.

Le forfait doit être attaché selon le modèle, il est individuel et ne peut être échangé.

## **6. - Réclamations**

Les réclamations consécutives à un différend portant sur les modalités d'exécution des prestations objets des présentes doivent être formulées par écrit et adressées auprès du service accueil visiteurs de SAS Snowludique 38 route de Lispach 88250 La Bresse dans les quinze (15) jours suivants la visite au Parc Wiidoo'gliss

Afin d'éviter toute contestation, le justificatif de visite (billets d'entrée, attestation, etc.) doit être fourni.

## **7. - Litiges**

Les présentes conditions générales de vente sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français. A défaut de règlement amiable, les différends seront portés devant les Tribunaux compétents.

## Conditions générales de location de matériel

Article 1 : Les matériels et équipements loués sont placés sous la responsabilité et la garde du client dès qu'il en prend possession. Il en assume de ce fait la responsabilité pleine et entière. Le défaut de restitution des matériels et équipements loués, quel qu'en soit le motif, donnera lieu à la facturation au client de leur valeur marchande intégrale à l'état neuf et ce en plus du coût de la location

Article 2 : Les matériels et équipements sont proposés à la location en bon état, propres à une utilisation normale eu égard à la catégorie dans laquelle ils sont classés et reconnu comme tels. Ils devront être restitués en bon état. Tout matériel ou équipement étant numérotés ou marqués. Il devra être restitué avec les mêmes numéros ou la même marque. Toute dégradation donnera lieu au paiement des frais de remise en état, voire au remboursement de la valeur marchande intégrale à l'état neuf du matériel ou équipement si celui-ci est irréparable et ce en plus du coût de la location.

Article 3 : Les matériels et équipement loués sont destinés au seul usage du client, sans aucune possibilité de sous-location ou de prêt même à titre gratuit. Le client est seul juge de sa capacité à utiliser les matériels et équipements loués.

Article 4 : La durée de la location est fixée pour la période indiquée sur le contrat de location, la journée débutant à 9h et se terminant à 17h. Cette durée de location ne peut être modifiée sans l'accord de la société Snowludique et du site Wiidoo'Gliss. En outre, la durée de location peut être allongée en cas de nocturne uniquement sur le site du parc d'attractions hivernales Wiidoo'Gliss. Le prix de la location est dû, du jour de la prise de possession des matériels et équipements loués jusqu'au jour de la restitution. Toute journée commencée est due au prix et conditions affichés publiquement.

Article 5 : Une pièce d'identité est exigée pour la remise du matériels et équipements loués.

Article 6 : En cas de non-paiement du coût de la location du matériel ou des frais de remise en état ou de son remboursement, à l'échéance du contrat, le client, par la remise des ses informations carte bancaire, autorise et donne mandat express au magasin/loueur de prélever sur son compte bancaire les sommes qui resteront dues, conformément au devis (contrat de location) qu'il aura signé lors de la prise de matériel et/ou aux rix et conditions affichés.

Article 7 : Les informations qui vous sont demandées au moment de la location nous permettront de mieux vous connaître. Il est obligatoire de répondre à toutes les questions, sauf s'il est mentionné que la réponse est facultative. Les informations qui vous concernent sont destinées au loueur

Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case si après :

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression des données qui vous concernent (art 34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978) Pour l'exercer, adressez vous au loueur

Article 8 : Le règlement des locations doit être effectué comptant à l'échéance prévue. Des pénalités de retard seront appliquées pour le règlement tardif., s'élevant à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

Article 9 : En cas de contestation quelconque relative au présent contrat, le tribunal compétant sera, soit celui du lieu ou demeure le défendeur, soit celui du lieu de mise à disposition du matériel loué et tout litige découlant de l'application des présentes conditions générales de location sera soumis au droit français et aux tribunaux compétents en France.

Article 10 : Le client s'engage a donner son poids ; sa taille ainsi que sa taille de chaussre afin de permettre un réglage des skis au plus juste et selon la norme AFNOR . En signant le présent contrat , il atteste l'exactitude des informations